



Dénonciation URSAFF

Par **Maku**, le **28/03/2019** à **13:23**

Bonjour

J'ai travaillé 18mois pour un employeur qui payait en autoentrepreneur, pas en salariat, moi ainsi qu'une dizaine de collègues. Il fait cela depuis des lustres.

Il y a également d'autres litiges, de toutes sortes.

Par ce système de facturation il s'évite beaucoup de charges, met les collègues dans une situation compliquée où il n'y a aucune sécurité de l'emploi, pas de retraite de cotisée etc.

J'ai moi même été viré il y a 6 mois car je refusais le planning que l'on m'imposait, 4 fois moins rempli que les mois précédents.

J'ai toutes les preuves du monde en ma possession et l'on m'a dit qu'en dénonçant, je pouvais toucher une portion de ce que l'URSAFF allait récupérer.

Qu'en pensez vous ? Merci d'avance

Par **Visiteur**, le **28/03/2019** à **19:25**

Bonjour

Prenez contact avec l'URSSAF, qui vous renseignera mieux que quiconque ici.

<https://www.journaldunet.fr/management/guide-du-management/1201007-inspection-du-travail-signaler-un-abus/>